



Contrat assurance décès premier frais

Par **tara11**, le **19/04/2010 à 17:30**

Bonjour,
Mon père est décédé il y a un peu plus d'un mois de mort naturelle, il avait souscrit un contrat d'assurance décès prévoyance premier frais, auprès de son organisme bancaire.
JE suis la bénéficiaire de ce contrat, aujourd'hui j'ai reçu une déclaration de décès (car le contrat a été souscrit il y a moins de deux ans) avec un petit questionnaire où l'on me demande :
- l'assuré était-il sous traitement quel qu'il soit à la date de souscription
OUI ou NON et si OUI depuis quelle date.
Je suis quasiment certaine que mon père prenait déjà un traitement mais je ne sais pas depuis quand.
Toutefois j'ai peur que si je répond OUI, l'organisme d'assurance me demande plus de détails, et rallonge les délais de paiement qui sont déjà très longs, voir même ne me paye pas. En plus je ne sais pas si mon père avait été honnête à la souscription de son contrat et avait dit toute la vérité sur son état de santé... (j'ose espérer que oui)
Bref, je ne sais pas quoi répondre et je voulais savoir si je risque quelque chose si je répond NON, alors que mon père a peut être dit le contraire à la souscription.
Merci de me donner vos avis.